



Ume.asso.fr

Les commerces doivent rouvrir.

Le Président de l'Union des Maires de l'Essonne, Francisque VIGOUROUX et les membres du Bureau se mobilisent aux côtés des Présidents des associations départementales des maires du 77, 78, 92, 94, et 95. Ils demandent à l'État de revoir sa position concernant la fermeture des commerces de centre-ville et centre bourg.*

Ils demandent leur réouverture pour le 27 novembre dans le respect des gestes barrières

Les critères ayant conduit à distinguer les commerces dit de première nécessité évoqués par le Gouvernement, sont difficiles à justifier au regard de l'application qui en est faite concrètement.

Ces mesures de fermeture créent une concurrence déloyale face notamment aux géants du e-commerce. Elles anéantissent aussi l'action de nombreux maires en faveur de la revitalisation des centres villes et cœurs de village.

Le commerce, déjà fragilisé par le premier confinement ne pourra pas survivre à ces fermetures malgré les aides promises. Il s'agit souvent de petites entreprises qui n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale de leur chiffre d'affaires. Pour beaucoup, cela signifie une mise en danger de leur existence dans les semaines à venir.

De surcroît la période des fêtes de fin d'année représente pour la majorité de ces commerçants la plus grande partie de leur chiffre d'affaires annuel. La vente en ligne et le « click and collect » ne suffiront pas, loin de là, à combler ces pertes financières.

Ils ne peuvent pas, de surcroît, subir le Black Friday. Les maires demandent donc la réouverture des commerces dès le 27 novembre.

Les commerçants ont prouvé dans les protocoles sanitaires mis en place, que leurs actions s'inscrivaient parfaitement dans une démarche responsable vis-à-vis de leurs salariés et de leurs clients.

Faisons leur confiance. Comptons sur la totale coopération entre les commerçants, les maires et les services de l'État, pour que tout en respectant les mesures sanitaires, le commerce de proximité reste essentiel dans nos cœurs de villes et villages.

*association départementale qui regroupe l'ensemble des communes et des intercommunalités du département